



DEMANDE
D'AGREMENT
CEN
ETAT / REGION

TOME 2 : Plan d'Actions Quinquennal








CEN Midi-Pyrénées
75, voie du TOEC
BP 57611
31076 - Toulouse
cedex 3

Tél. 05 81 60 81 90
Fax. 05 81 60 81 91

—
www.cen-mp.org



Table des matières

| | | |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. |  Contexte | 5 |
| 2. |  La contribution stratégique des conservatoires d'espaces naturels aux politiques publiques..... | 8 |
| | 2.1. Trame verte et bleue et SRCE | 8 |
| | 2.2. Les Politiques en faveur d'espèces menacées..... | 9 |
| | 2.3. L'Observatoire de la Biodiversité de Midi-Pyrénées | 10 |
| | 2.4. Natura 2000 | 10 |
| | 2.5. Participer à la Stratégie de Création d'Aires protégées | 11 |
| | 2.6. Inventaire ZNIEFF..... | 11 |
| 3. |  La Conservation : principal outil d'action des conservatoires d'espaces naturels.. | 13 |
| | 3.1. Amélioration et valorisation de la connaissance | 13 |
| | 3.1.1. Objectifs | 13 |
| | 3.1.2. Actions | 13 |
| | 3.2. Gérer les milieux naturels et préserver les espèces patrimoniales | 16 |
| | 3.2.1. Objectifs | 16 |
| | 3.2.2. Actions | 16 |
| | 3.3. Participer à l'émergence et la mise en œuvre de projets de territoire en faveur de la biodiversité | 23 |
| | 3.3.1. Accompagnement de l'émergence et la mise en œuvre des projets de territoire .. | 23 |
| | 3.3.2. Renforcement et poursuite des partenariats en faveur de l'émergence et de l'animation de projets de territoire..... | 24 |
| | 3.4. Sensibilisation, communication, pédagogie, animation de réseaux | 26 |
| | 3.4.1. Objectifs | 26 |
| | 3.4.2. Actions | 27 |
| 4. |  Suivi-évaluation des actions et amélioration de la gestion administrative et financière..... | 28 |
| | 4.1. Consolider les modes d'organisation de la structure | 28 |
| | 4.1.1. Enjeux / Objectifs..... | 28 |
| | 4.1.2. Actions | 29 |
| | 4.2. L'évaluation scientifique de nos actions | 29 |
| | 4.2.1. Objectifs | 29 |
| | 4.2.2. Actions | 30 |
| 5. |  Signification des abréviations | 31 |
| 6. | Annexes | 32 |

Préambule

En application des documents de référence (SRCE, SCAP, ZNIEFF, Diagnostic partagé, conventions pluriannuelles d'objectifs...), les Conservatoires d'espaces naturels de Midi-Pyrénées et d'Ariège (CEN MP et ANA-CEN 09) mettent en œuvre une stratégie d'intervention sur le territoire de Midi-Pyrénées. Cette intervention passe par :

- ➔ Une participation forte aux politiques publiques en matière de biodiversité
- ➔ La maîtrise foncière et d'usage pour gérer des réservoirs de biodiversité et les connecter
- ➔ L'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel pour une meilleure prise en compte dans les politiques d'aménagement
- ➔ La sensibilisation des publics pour une prise de conscience à la préservation du vivant

Les priorités sont les actions sur les milieux de grande valeur patrimoniale ou sous pression:

- Forêts naturelles et semi-naturelles,
- Zones humides,
- Pelouses sèches,
- Milieux ouverts de plaine.

En plus des milieux prioritaires, les espèces à protéger sont prises en compte via les potentialités de conservation ou restauration de leurs habitats (grottes, falaises, prairies...).



Pour leurs actions les CEN s'appuient sur une forte démarche de collaborations locales et d'échanges entre acteurs qui permet une bonne intégration au niveau territorial. Cela passe par les comités de gestion de nos sites mais aussi par une recherche systématique de partenaires locaux (agriculteurs, collectivités, associations) pour la mise en œuvre de nos actions.

Les conservatoires en dix points

UN RESEAU NATIONAL

Les Conservatoires appartiennent à un réseau national constitué de 21 conservatoires régionaux, 8 départementaux en métropole et outre-mer et d'une fédération nationale :

2 884 sites naturels
147 146 hectares
6 306 adhérents
2 998 bénévoles
772 salariés
(Chiffres 2014)

Deux conservatoires différents :

Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées

- **Création** : 1988
- **Statut** : association loi 1901
- **Périmètre d'action** : Midi-Pyrénées
- **Équipe** : 21 salariés
- **Un conseil d'administration** : 16 membres
- **Adhérents** : 100 personnes

Association des naturalistes d'Ariège, Conservatoire d'espaces naturels d'Ariège

- **Création** : 1988, CEN depuis 1992
- **Statut** : association loi 1901
- **Périmètre d'action** : Ariège
- **Équipe** : 13 salariés
- **Un conseil d'administration** : 19 membres
- **Adhérents** : 450 personnes

Une mission principale et des valeurs communes :

- **Missions** : connaître, protéger, gérer, valoriser le patrimoine naturel régional
- **Surface d'intervention** : 11 906 ha dont 2 205 ha en gestion directe (139 sites)
- **Un conseil scientifique commun** : 15 membres

Une synthèse de l'activité des conservatoires et un bilan de leurs réalisations marquantes des 10 dernières années constituent l'essentiel du Tome 1 (Les CEN en questions, bilan et perspectives de leurs actions).

1. CONTEXTE

La loi Grenelle 2 prévoit que l'État et le Conseil Régional peuvent agréer les Conservatoires d'espaces naturels pour 10 ans renouvelables. Le Décret du 7 octobre 2011 pris pour application de cette disposition et complété par un Arrêté ministériel du même jour, vient préciser les conditions et modalités de cet agrément.

L'agrément est délivré pour une durée de dix ans par le Préfet de région et le Président du Conseil régional aux Conservatoires d'espaces naturels membres de la Fédération. L'agrément est en particulier fondé sur un plan quinquennal comportant les principales actions que les Conservatoires engageront. L'agrément confirme l'obligation de réaliser un plan de gestion validé scientifiquement pour chaque site dont les Conservatoires ont la responsabilité.

Dans un **communiqué du 11 octobre 2011** la ministre de l'Écologie affirme que « l'engagement des Conservatoires d'espaces naturels dans la préservation des milieux naturels n'est plus à démontrer. L'agrément permettra une meilleure lisibilité de leurs actions, une évaluation des résultats et encadrera la participation des Conservatoires à l'inventaire national du patrimoine naturel. Il constitue une reconnaissance de la maturité de ce réseau de partenaires indispensable à l'État et aux Régions pour atteindre l'objectif national de restauration de la biodiversité ».

Par ailleurs, l'Association des Régions de France a indiqué clairement dans un **communiqué en date du 11 janvier 2013** : « Dans ce contexte, les Régions sont, depuis plusieurs années, en charge de pans importants des politiques publiques de préservation de la biodiversité notamment via la création et la gestion des Réserves naturelles régionales (RNR) et Parcs naturels régionaux (PNR) mais aussi l'agrément et le financement des Conservatoires régionaux des espaces naturels (CREN). »

Les CEN, associations engagées mais non militantes, sont au niveau national parmi les principaux partenaires de l'État et des Régions pour la mise en œuvre des politiques publiques : plus grand réseau privé d'animateurs Natura 2000, principaux gestionnaires de RNR, engagés dans la modernisation des ZNIEFF ou pour le portage et la mise en œuvre de Plans Régionaux ou Nationaux d'Actions en faveur d'espèces menacées.

Le décret et l'arrêté ministériel du 7 octobre 2011 précisent les modalités d'accès à l'agrément des Conservatoires par l'État et la Région et en particulier la nécessité d'élaborer un « plan d'actions quinquennal » (PAQ) par lequel les Conservatoires « déterminent, par priorités, les actions » qu'ils « se proposent de mener à bien ».

Le « PAQ » est un document stratégique élaboré en concertation avec les partenaires. Il permet de visualiser les orientations des Conservatoires dans les cinq premières années de l'agrément et leurs contributions aux politiques publiques.

Lors de l'élaboration du décret, il a été convenu que le PAQ autorise une réelle souplesse dans la manière d'atteindre les objectifs.

Loi de programmation « Grenelle I »

L'article 24 de la « Loi Grenelle I » annonce une « reconnaissance spécifique de l'action des Conservatoires d'espaces naturels ».

Loi « Grenelle II »

Le code de l'environnement intègre l'article L.414-11, (en référence à l'article 129 de la Loi « Grenelle II ») qui :

- décrit l'action des Conservatoires ;

- intègre la possibilité d'un agrément conjoint État et Région ;
- précise que la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels regroupe l'ensemble des Conservatoires régionaux d'espaces naturels, assure leur représentation et leur coordination technique à l'échelon national aux fins de la mise en œuvre de leurs missions.

Décret

Par le décret du 7 octobre 2011 :

- le «PAQ» fait partie intégrante de la demande d'agrément ;
- l'agrément vaut approbation du «PAQ» ;
- le « PAQ » précise les conditions de réalisation du plan de gestion ;
- le Conservatoire agréé communique au Préfet et au Président de la Région annuellement un rapport de ses activités de l'année au regard du «PAQ» ;
- le «PAQ» doit être manifestement respecté sous peine de retrait de l'agrément.

Arrêté ministériel

Par l'arrêté ministériel du 7 octobre 2011, le «PAQ» :

- détermine, par priorité, les projets que se propose de mener à bien le Conservatoire sur les 5 premières années de l'agrément ;
- doit être établi en cohérence avec les politiques en faveur de la protection de l'environnement ;
- indique les modalités de la participation de l'organisme à l'inventaire national du patrimoine naturel sur les parcelles dont il est propriétaire ou dont la gestion lui est confiée ;
- peut préciser les conditions dans lesquelles une mission d'expertise technique et scientifique peut être apportée à l'État et au Conseil régional ;
- peut prévoir l'acquisition de zones humides avec les Agences de l'eau (L.213-8-2 du code de l'environnement) ;
- prévoit la réalisation et la mise en œuvre de plans de gestion sur les sites constitués d'ensembles cohérents de parcelles dont il est propriétaire ou dont il assure la gestion.

Le dossier de demande doit comporter les éléments suivants :

- la personne habilitée à formuler la demande ;
- la liste des membres du Conseil scientifique ;
- l'avis de la Fédération ;
- l'argumentaire de la demande ;
- la liste et la cartographie des sites ;
- le PAQ.

Le PAQ :

- doit être évalué par le Conseil scientifique des Conservatoires avant son terme (année 5). Cette évaluation et le nouveau «PAQ» sont transmis au Préfet pour 2^{ème} moitié de l'agrément de 10 ans ;
- cette évaluation du «PAQ» 1 et le projet de «PAQ» 2 font l'objet d'un avis du CSRPN sur demande du Préfet de Région. Ils sont complétés, le cas échéant, après cet avis ;
- le «PAQ» 2 fait l'objet d'une approbation dans les six mois suivant l'avis du CSRPN (intégrant le cas échéant les modifications issues de cet avis) ;
- à défaut l'agrément est retiré sur décision motivée.

Méthodologie

Le plan d'actions quinquennal des Conservatoires d'espaces naturels de l'Ariège et de Midi-Pyrénées est le résultat d'un processus engagé dans le cadre d'un conseil d'administration commun le 24 octobre 2012.

Depuis cette date, plusieurs versions du plan d'action ont été rédigées, et soumises au travail collégial des conseils d'administrations, équipes de salariés et partenaires, dont en premier chef les services de l'Etat et du Conseil régional.

Le plan d'actions quinquennal du Conservatoire d'espaces naturels est établi pour la période 2016-2020.

L'action des conservatoires s'inscrit dans le cadre des politiques publiques environnementales qu'ils participent à mettre en œuvre ou à définir, de l'amélioration de la connaissance naturaliste et scientifique, ainsi que de la gestion et de la conservation de sites naturels essentiellement par l'intendance des territoires.

2. LA CONTRIBUTION STRATEGIQUE DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Les CEN de Midi-Pyrénées mettent à disposition leur savoir-faire et leur expérience pour aider à la définition et à la mise en œuvre de politiques publiques régionales et nationales. La volonté des CEN depuis leur création est de se positionner sur le créneau de l'expertise en matière de biodiversité. En plus de la connaissance naturaliste et d'une équipe professionnelle, l'autre argument du rapprochement entre les CEN et les pouvoirs publics est la position de relative neutralité du réseau des CEN, structures « engagées non militantes ». Cet accompagnement des services de l'Etat et de la Région a porté dans le passé sur la création puis la modernisation du réseau ZNIEFF, l'écriture et l'animation de plans d'actions, la contribution au SRCE ou la contribution à la stratégie régionale de création d'aires protégées par exemples.

Les CEN entendent continuer à se mobiliser fortement dans l'aide à la définition et la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la biodiversité. Les actions prioritaires qui devront être menées à bien dans le cadre de l'agrément sont :

2.1. Trame verte et bleue et SRCE

La contribution des CEN est ici de trois types :

- la gestion d'un réseau de sites que nous souhaitons grandissant,
- la préservation des réservoirs de biodiversité et l'amélioration de la connectivité en général,
- l'assistance aux collectivités.

Il s'agit pour nous de participer aux Objectifs stratégiques du SRCE I, II, III, VI et IX (cf. détails dans les tableaux de synthèse ci-dessous et Annexe 1).

S'agissant de la préservation des espaces supports de TVB (action B32 du SRCE), nous nous engageons à :

- 1) Elargir le réseau de sites gérés avec un objectif de 5 sites pour une surface de 200 ha par an, en moyenne, de corridors ou de réservoirs de biodiversité, en ciblant la préservation des sous-trames prioritaires : zones humides, forêts sub-naturelles et milieux ouverts (pelouses et agrosystèmes de plaine).
- 2) Compléter le réseau de zones humides maîtrisées foncièrement pour répondre à l'enjeu n°2 du SRCE (B32, C3 et C4 du SRCE)
- 3) Poursuivre notre rôle d'assistance aux gestionnaires d'espaces protégés en participant aux réseaux en place (réseau RNR) et aux initiatives de création de réseaux de gestionnaires (Ex : réseau des espaces naturels à l'échelle du massif pyrénéen en cours de dépôt).

S'agissant de l'amélioration des connaissances sur la TVB et les continuités écologiques (actions A1 et A2 du SRCE), nous nous engageons à améliorer les connaissances des sous-trames les moins documentées :

- 1) Améliorer les connaissances et le fonctionnement de la sous-trame des milieux ouverts (pelouses, causses, landes thermophiles...) en partenariat avec NMP, le CBN PMP et les naturalistes locaux (actions A11 et A12 du SRCE).
- 2) Participer à un programme de recherche-action visant à compléter notre connaissance des vieilles forêts des Pyrénées mais ayant surtout pour vocation à étudier la connectivité de ces reliques. Le partenariat CEN/EI Purpan/G2C/Forespyr pour le côté français devra être déposé dès le début de la période d'agrément (action A21 du SRCE).

Il est aussi nécessaire d'apporter une aide aux collectivités territoriales pour la déclinaison du SRCE dans les documents d'aménagement du territoire et de planifications inférieurs (PNR, SCoT, PLUI/PLU) (action E12 du SRCE), et plus globalement de valoriser la connaissance pour une meilleure prise en compte de la TVB (action F13 du SRCE). Pour cela, les CEN s'engagent à :

- 1) Participer à l'accompagnement des collectivités en candidatant auprès de l'ARPE, à qui la Région a confié cette prestation, sous la forme d'un consortium composé de : CEN/NMP/FRC/CRPF et auprès de Nature Midi-Pyrénées.
- 2) Apporter une assistance scientifiques et technique aux PNR concernant la biodiversité (fourniture de données, hiérarchisation d'enjeux, protocoles de gestion, suivis à mettre en œuvre...).

2.2. Les Politiques en faveur d'espèces menacées

Les plans nationaux d'actions identifiés et portés par l'Etat sont actuellement en cours d'évolution (gouvernance, regroupements d'espèces, arrêt de certains plans...). S'il n'est pas possible de connaître ces évolutions actuellement, les CEN s'engagent à poursuivre leurs efforts en faveur de ces espèces en se focalisant sur l'entrée habitat d'espèce à privilégier. Nous souhaitons poursuivre nos actions de :

- coordination des partenaires et des actions en faveur de ces espèces pour les plans animées par les CEN,
- aide aux gestionnaires à la prise en compte efficiente des différents conseils et actions émanant de l'ensemble des plans actuels.

Pour ce faire nous prévoyons de :

- 1) Poursuivre l'animation des actions sur les groupes taxonomiques pour lesquels nous sommes référents régionaux (Mammifères et Invertébrés).
- 2) Réaliser un guide, à destination des



gestionnaires, des actions prioritaires de gestion, non pas en faveur d'un groupe d'espèces, mais globales et territorialisées par grands types de milieux. Ce guide sera réalisé en partenariat avec NMP et le CBN PMP notamment.

- 3) Poursuivre notre participation aux actions coordonnées par nos partenaires (NMP, ONCFS, LPO, CBN PMP).

2.3. L'Observatoire de la Biodiversité de Midi-Pyrénées

La création d'un Observatoire de la Biodiversité de Midi-Pyrénées répond aux besoins identifiés dans l'action F12 de mutualisation et de facilitation de l'accès aux données TVB du SRCE. Le CEN Midi-Pyrénées en est membre fondateur et s'engage, en coordination avec le CBN PMP, à :

- 1) Animer le pôle faune en partenariat avec NMP, et plus particulièrement pour ce qui concerne le CEN Midi-Pyrénées, la gestion physique de la base de données (administration des données, centralisation et réalisation d'exports, animation du réseau d'experts régionaux...).
- 2) Animer des groupes de travail thématiques sur les groupes pour lesquels nous sommes référents (mammifères, insectes, arachnides, mollusques) et également sur des groupes thématiques concernant le partage d'expériences de gestion des espaces naturels.
- 3) Contribuer à l'acquisition et la valorisation des données naturalistes en contribuant via l'Observatoire à l'inventaire national (L.411-5 du code de l'environnement).
- 4) Contribuer à l'élaboration d'une base de données et des outils de visualisation partagés entre différentes structures naturalistes régionales (NMP et CBN PMP en particulier).
- 5) Contribuer à l'analyse et la synthèse de ces données, la proposition et le renseignement d'indicateurs sur la biodiversité de Midi-Pyrénées.

Ces engagements seront encadrés par les feuilles de route élaborées par les animateurs des groupes de travail de l'observatoire, validées par le comité d'orientation stratégique de l'observatoire.

2.4. Natura 2000

Les CEN ne se sont pas positionnés sur l'animation de sites (sauf rares exceptions). Cela leur permet de participer aux actions plus facilement. Le rôle d'animateur est réservé de façon privilégié aux collectivités locales afin de permettre une implication locale forte sur ces sites. Notre implication, outre la réalisation d'actions, porte sur l'assistance scientifique et technique aux opérateurs qui le désirent. Dans le cadre de l'agrément nous envisageons :

- 1) De poursuivre l'assistance auprès des animateurs sur leurs sites, notamment par la fourniture d'informations naturalistes, des avis de priorisation d'actions ou participation aux comités de pilotage et groupes de travail.

- 2) De poursuivre notre implication dans la réalisation d'actions et dans l'évaluation des certaines mesures ou de l'état de conservation de certaines espèces. En particulier, nous nous mettons à la disposition de l'Etat pour assurer le rôle de contrôle et d'assistance scientifique et technique pour la faune sur le modèle de ceux réalisés par le CBN PMP (pour la flore et les habitats).
- 3) De nous positionner en tant qu'animateur en cas de carence de structures publiques locales.

2.5. Participer à la Stratégie de Création d'Aires protégées

La déclinaison régionale de la SCAP a été rédigée par le CEN et le CBN PMP et validée en 2011 par le CSRPN. Nous souhaitons faire vivre cette stratégie et l'accompagner sur les territoires. Cela passe par :

- 1) La mise à jour de cette déclinaison, qui doit être évolutive au regard des données nouvelles et des créations d'aires. Il s'agit en effet d'une méthode et non d'une liste figée.
- 2) Porter à connaissance auprès des autorités publiques en charge des politiques d'aires protégées cette déclinaison et accompagner son utilisation dans le cadre de l'évaluation du réseau d'aires protégées. Nous utiliserons également cette méthode comme cadre d'intervention des CEN.
- 3) Participer à la mise en œuvre de la SCAP et à la définition des priorités en cohérence avec le SRCE, notamment via la politique RNR (cf. partie Conservation).

2.6. Inventaire ZNIEFF

Historiquement, les CEN sont fortement investis dans l'identification des ZNIEFF en Midi-Pyrénées et leur actualisation. Notre rôle au sein du secrétariat technique et scientifique, comme dans les inventaires de terrain, fait de nous des partenaires logiques de l'actualisation en continu, pour laquelle nous souhaitons :

- 1) Poursuivre notre rôle de référent pour la faune et le nord de la Région, aux côtés de la DREAL et du CBN PMP, au sein du secrétariat scientifique et technique pour la mise en œuvre et la coordination de l'actualisation en continue des ZNIEFF.
- 2) Participer aux inventaires sur les secteurs ou sur les groupes en déficit de connaissance, tels qu'identifiés dans le bilan des ZNIEFF publié en 2013 (annexe 2), puis selon la stratégie Midi-Pyréenne en faveur de la connaissance qui sera élaborée fin 2016.



| Plan d'action quinquennal | | | | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|--------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actions | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | niveau de priorité | Lien SRCE | indicateurs proposés |
| SRCE : Préservation de réservoirs de biodiversité | X | X | X | X | X | 1 | B32 | Nombre de 5 sites supplémentaires |
| SRCE : Assistance aux gestionnaires d'espaces | X | X | X | X | X | 1 | B13 | Jours d'assistance aux gestionnaires |
| SRCE : connaissance de la sous-trame milieux ouverts | | | X | | X | 1 | A12 | Bilan des suivis réalisés (phytosociologiques et entomocénologiques) |
| SRCE : connaissance de la sous-trame milieux forestiers | X | | | | X | 1 | A4 | Dépôt du dossier ; publications scientifiques |
| SRCE : Préservation des zones humides. | X | X | X | X | X | 1 | B32/C4/C3 | Nombres de 3 sites préservés supplémentaires |
| Actualisation de l'inventaire en continu des ZNIEFF | X | X | X | X | X | 1 | A11 | Rapport annuel sur l'actualisation |
| Observatoire de la Biodiversité (transmission des données, co-animation du pôle Faune, animation de groupes de travail) | X | X | X | X | X | 1 | F12 | Evaluation du COS pour l'animation du pôle Faune ; nombre de données transmises à l'Inventaire du patrimoine naturel ; production des groupes de travail animés par le CEN |
| Plans d'actions : poursuite de l'animation | X | X | X | X | X | 1 | C3/A24 | Rapports annuels d'exécution |
| Plans d'actions : réalisation d'un guide de bonnes pratiques | X | | | | | 1 | C4/A22 | Publication d'un rapport de synthèse, territorialisé qui permettra aux gestionnaires d'appliquer des mesures favorables dans les différents sous-trames |
| Mise à jour de la méthode SCAP | X | | | | X | 1 | B32 | Rapport de la stratégie mise à jour |
| SRCE : Assistance urbanisme | X | X | X | X | X | 2 | B1/B2 | Réponse à l'appel d'offre ; nombre de rapports produits |
| SRCE : Assistance aux PNR | X | X | X | X | X | 2 | B31 | Nombre de sollicitations satisfaites (hiérarchisations patrimoniales, définition des corridors, avis d'experts) |
| Assistance aux gestionnaires Natura 2000 | X | X | X | X | X | 2 | B3/D3/D7 | Nombre de sollicitations satisfaites |
| Plans d'actions : appuis aux autres animateurs de plans | X | | X | | X | 2 | C3/A24 | Rapports d'exécution |

3. LA CONSERVATION : PRINCIPAL OUTIL D'ACTION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

3.1. Amélioration et valorisation de la connaissance

L'acquisition de connaissances naturalistes est nécessaire pour concilier activités humaines et biodiversité. Evaluer des impacts de projets ou de politiques publiques nécessite de disposer de connaissances naturalistes précises et localisées. En cela, elle permet d'orienter les travaux d'aménagement : lieux de construction, aménagements hydrauliques et routiers...

3.1.1. Objectifs

- **Améliorer les connaissances** : identifier et localiser un plus grand nombre d'espèces et d'habitats présents dans la région, mais aussi le patrimoine géologique qu'il convient notamment de mieux prendre en compte sur nos sites. Cela passe par des inventaires ciblés, sur nos sites d'interventions, sur des taxons à statuts ou sur des prospections aléatoires...
- **Valorisation** : les Conservatoires ont vocation à diffuser leurs connaissances dans leurs domaines de compétences (naturalistes, préservation et gestion des milieux naturels, valorisation pédagogique) auprès d'un large public. La valorisation des connaissances est indissociable de l'acquisition de données et du développement de projets scientifiques.
- **Evaluation** : nous devons également poursuivre le processus d'évaluation des résultats de gestion et d'amélioration des protocoles de collecte de données. Il s'agit d'un élément fondamental du maintien et du développement du niveau d'expertise des Conservatoires.

3.1.2. Actions

Nous voulons participer à notre niveau à l'amélioration des connaissances et ce dans toutes ses formes par :

- **Une implication forte dans le domaine scientifique**
 - 1) La poursuite d'un effort de publication soutenu avec une cible de 40 lignes de référence par an selon les critères retenus par notre conseil scientifique.
 - 2) Diffusion de la connaissance naturaliste par la réalisation d'Atlas – numériques ou papier – ou la collaboration avec toutes les structures régionales qui lanceraient ces réalisations.
 - 3) Etre force de proposition pour l'établissement de listes rouges régionales : mammifères et invertébrés notamment.

- 4) Développer les compétences naturalistes des conservatoires, par recrutement ou formation interne, ou le développement d'outils de suivi et d'évaluation des espèces et de la gestion elle-même.
 - 5) Maintenir les nombreux partenariats avec le monde académique et continuer d'accueillir au moins un contrat CIFRE chaque année.
- **Une participation significative à l'effort de collecte et d'organisation des données naturalistes**
- 1) Collecter, saisir et valider un volume annuel de 40 000 données de terrain et les communiquer.
 - 2) Améliorer nos outils de saisie et de traitement des données en interne et au-delà (structures partenaires), compatibles avec l'observatoire (cf. supra).
- **Assurer une plus grande valorisation de ces connaissances**
- 1) Améliorer la diffusion et la visualisation des données en créant deux sites internet thématiques à destination des experts et naturalistes amateurs (Web'obs) par an jusqu'à un minimum de 12 Web'obs sur la durée d'agrément.
 - 2) Utiliser cette matière lors des actions d'éducation à l'environnement et de valorisation à destination de publics stratégiques (acteurs du territoire, socio-professionnels, populations locales et riverains, collectivités...) (cf. 3.4).

| Plan d'action quinquennal | | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|--------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actions | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | niveau de priorité | Lien SRCE | indicateurs proposés |
| Publier les résultats de recherche et naturalistes dans des revues, colloques, ouvrages ou rapports | X | X | X | X | X | 1 | A1/A2 | Liste détaillée des publications réalisées (cible de 40 lignes de référence par an) et accès aux articles |
| Développer les compétences naturalistes et d'expertise ; Améliorer les procédures de suivis | | | | | X | 1 | A1/A2 | Compétences acquises par mode d'acquisition (formation, recrutements, procédures mises en place) |
| Maintenir le nombre de CIFRE recrutés sur nos thématiques | X | X | X | X | X | 1 | A1/A2 | Rapports annuels de chaque thèse encadrée |
| Poursuivre l'acquisition de données naturalistes avec les moyens associés | X | X | X | X | X | 1 | F12 | Nombre de données saisies, validées et transmises |
| Améliorer les outils de saisie et de traitement des données | X | X | X | X | X | 1 | F12 | Rapports d'évolution de l'outil SICEN |
| Création de 12 Web'obs et mise en ligne de ces outils | X | X | X | X | X | 1 | F1/F2 | Nombre de 12 Web'obs déployés et opérationnels ; évolutions des outils |
| Poursuivre la maîtrise de la sauvegarde et des flux de données par la mise à jour et l'adaptation technique du SIG et des BDD existantes. | X | X | X | X | X | 1 | F12 | Mise à jour annuelle des BDD, nombre de données stockées. (40 000 nouvelles données par an) |
| Réaliser des documents de sensibilisation et vulgarisation à destination de publics stratégiques. | X | X | X | X | X | 1 | F1/F2 | Nombre de documents réalisés |
| Produire et diffuser tous les 5 ans, un document de communication détaillant la contribution des CEN à la préservation du patrimoine naturel. | | | | | X | 1 | A1/A2 | Réalisation d'un rapport quinquennal |
| Développer les partenariats de recherche avec des laboratoires académiques | | | | | X | 2 | A1/A2 | Bilan des contrats de recherche et publications issues |
| Nombre de structures assistées par mise à disposition d'outils de saisie ou de visualisation des données | | | | | X | 2 | F12 | Liste des structures et volume de données produites à destination de l'Observatoire |
| Créer et développer une assistance technique via un centre de documentation disponible et les moyens qui vont avec. | X | X | X | X | X | 2 | F1/F2 | Nombre de références indexées |
| Publier ou participer à la publication d'Atlas naturalistes | | | | | X | 2 | F1/F2 | Remise des atlas produits |
| Contribuer aux productions régionales et nationales des partenaires. | X | X | X | X | X | 2 | F1/F2/A1/A2 | Nombre, nature et thèmes des différentes contributions (à titre indicatif : gestion des tourbières, protection des chiroptères, évaluation du patrimoine géré...). |

3.2. Gérer les milieux naturels et préserver les espèces patrimoniales

3.2.1. Objectifs

La gestion de milieux naturels est une des priorités fortes du SRCE.

Les CEN y participent et entendent le développer. Nos priorités d'action affirmées sont :

- **Le maintien de forêts naturelles ou sub-naturelles,**
- **La préservation des habitats les plus riches en espèces sténocées** (zones humides, pelouses, falaises...).
- Mais aussi la **mise en œuvre d'actions de génie écologique** pour restaurer des habitats dégradés.

Pour ce faire, les CEN privilégient la maîtrise foncière. La gestion est encadrée par un plan de gestion. Cette volonté de maîtriser le foncier s'accompagne systématiquement d'une gouvernance partenariale qui associe un maximum d'usagers et ayant droits des sites.

Tous ces efforts sont réalisés pour garantir une gestion sereine et de long terme, sans déroger aux exigences écologiques des sites.

Les Conservatoires :

- Etablissent des plans de gestion, dans la mesure du possible, dans les deux ans qui suivent l'intégration d'un nouveau site.
- Soumettent ces plans de gestion à leur Conseil scientifique et aux comités de gestion des sites (temps fort rassemblant tous les acteurs locaux concernés : décideurs, associations, usagers) pour réussir une démarche concertée.
- Evaluent ces plans de gestion tous les 5 ou 10 ans.

La mise en œuvre du plan de gestion fait l'objet de suivis permettant d'évaluer cette gestion.

D'un point de vue opérationnel, l'objectif des Conservatoires pour ce PAQ est de pouvoir poursuivre l'intégration de cinq nouveaux sites en gestion directe par an, ou 200 ha.

Les CEN interviennent également pour la sauvegarde de populations d'espèces menacées en maîtrisant foncièrement des sites hébergeant ces espèces ou en accompagnant les acteurs locaux dans des choix de gestion favorables à ces espèces.

3.2.2. Actions

Les actions des CEN en matière de gestion des milieux et de préservation des espèces patrimoniales, présentées dans les paragraphes qui suivent, s'intègrent dans plusieurs programmes de gestion des sous-trames du SRCE :

- 1) Co-portage du programme coordonné régionalement de gestion des sous-trames milieux humides et aquatiques,
- 2) Participation au Programme coordonné régionalement de gestion de la sous-trame des milieux secs (coordonné par NMP)

- 3) Participation au Programme coordonné régionalement de gestion de la sous-trame des milieux urbains (coordonné par le CBN PMP),
- 4) Participation au Programme coordonné régionalement de gestion de la sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts – composante semi-naturelle (coordonné par le CBN PMP pour la diversité floristique).

Nous voulons accroître notre réseau de sites et surtout améliorer significativement notre action en faveur de la gestion de la biodiversité. Pour cela, nous proposons de :

3.2.2.a. Préserver plus de réservoirs de biodiversité

- 1) Augmenter le nombre de RNR en préfigurant puis en gérant 5 nouvelles RNR à même de compléter en quantité (cible stratégique de 12 réserves sur la durée de l'agrément) et en qualité le réseau existant. En particulier nous souhaitons voir aboutir les projets suivants :
 - Réserve du Massif de Saint Barthélémy (Montségur, 09) : territoire constitué de forêts de pentes et de pelouses d'altitudes, sur un ensemble de plusieurs centaines d'hectares. L'animateur de cette réserve, dont la présentation a reçu un avis favorable en CSRPN en date du 19/06/2015, sera le CEN Ariège ;
 - Réserve du Castellàs (81) : grotte, ancienne RNV, qui abrite une d'importantes colonies de chiroptères (Minoptère de Schreibers et Grand murin notamment), tant pour la reproduction que pour l'hibernation. Ce site fonctionne en réseau avec deux autres gîtes propriétés de personnes privées, dont l'un sera intégré à la demande de classement ;
 - Réserve d'Arbas (31) : Forêt communale de plus de 400 hectares pour laquelle la commune, propriétaire, nous a mandaté pour préparer le dossier de demande de classement en RNR. La gestion de la forêt communale bénéficiant du régime forestier, nécessite une forte collaboration avec l'Office National des Forêts. Les enjeux sont très élevés : vieilles forêts, karst remarquable, espèces endémiques et patrimoniales dont une grande quantité déterminantes SCAP... ;
 - Réserve des basses vallées du Gers (32) : notre volonté est de préserver des vallées humides composées de ruisseaux, étendues d'eau et prairies humides. Ces habitats reliques abritent plusieurs espèces patrimoniales remarquables (Bellevalia romana, Cuivré des marais, Damier de la succise, Cistude d'Europe...) et jouent un rôle fonctionnel crucial pour le maintien de la ressource en eau. Le réseau des sites du CEN MP dans ce département sera l'ossature de cette RNR augmentée par une animation foncière ciblée sur les sites inventoriés comme zones humides. Un partenariat avec Nature Midi-Pyrénées sera recherché notamment pour la prise en compte des enjeux liés à la conservation de la Cistude d'Europe.
 - Réserve des pelouses du Quercy (46) : Sur la commune de Cieurac, nous souhaitons renforcer par plus de maîtrise foncière un réseau de parcelles gérées par le CEN MP. Un partenariat avec la commune, mais aussi avec le Syndicat mixte ouvert de Cahors sud, le Grand Cahors, le Conseil départemental du Lot et les Autoroutes du sud de la France devrait nous permettre de gérer une surface notable de pelouses xérothermophiles. Ce type d'habitat est sous représenté par mis les habitats actuellement sis en RNR et il convient de les préserver.
- 2) Augmenter le réseau de sites gérés de 5 entités et/ou 200 ha pour chaque année couverte par l'agrément.
- 3) Poursuivre la gestion de notre réseau de sites et son intégration dans la TVB locale via les plans de gestion.

- 4) Utiliser nos sites comme des outils d'animation locale. Ils permettent une grande proximité avec tous les acteurs du territoire et sont une base de discussion.

3.2.2.b. Acquérir de nouveaux sites avec un minimum de deux sites par an

- 1) Acquérir des sites de zones humides en conformité avec l'article L.213-8-2 du code de l'environnement, qui participeront aux stratégies régionales (SRCE et SDAGE notamment) mais aussi locales (politiques ENS et inventaires des zones humides départementaux).
- 2) Développer des outils innovants comme le programme Alséide© (consortium CEN, El Purpan, IF Consultants, TAOMA, Biocenys), pour l'acquisition de vieilles forêts ou le mécénat. Il s'agit d'un contrat de gestion forestière créé par le consortium qui a pour spécificité d'intégrer un maximum d'actions de gestion et de valorisation forestière. Cela passe par un document d'aménagement, un plan de gestion de la biodiversité, la valorisation des produits forestiers annexe (chasse, mécénat carbone, responsabilité sociale des entreprises propriétaires...). Cette offre globale est permise par la nature des membres du consortium (scientifiques, naturalistes, juristes, certificateurs agréés, commerciaux...).
- 3) Lorsque les conditions déontologiques sont respectées (voir infra) recevoir et gérer des sites issus de mesures compensatoires (cf. charte éthique des conservatoires).

3.2.2.c. Améliorer la synergie de notre réseau avec les autres réseaux de sites

- 1) Collaborer avec les conseils départementaux pour gérer des sites ENS ou collaborer avec les équipes de gestions ENS.
- 2) Poursuivre et développer l'animation de la CAT Zones humides de l'Ariège et contribuer à densifier le réseau des cellules à l'aide techniques dans le cadre de la stratégie de l'AEAG et de l'objectif SRCE de restauration de la sous-trame milieux humides. Renforcer la coordination des actions sur les zones humides en Midi-Pyrénées par l'investissement dans un groupe de travail ad-hoc dans le cadre de l'Observatoire de la biodiversité. Participer à l'émergence et mettre en œuvre un programme coordonné régionalement de gestion de la sous-trame milieux humides et aquatiques en cohérence avec les autres acteurs des zones humides de Midi-Pyrénées.
- 3) Rechercher la labellisation de certains de nos sites (ENS, RAMSAR...) pour les valoriser.

3.2.2.d. Prendre en compte la biodiversité des agrosystèmes de plaine et de pelouses sèches

- 1) Participer aux inventaires systématiques des espèces protégées peu mobiles (flore, coléoptères saproxyliques...) pour mettre en place une veille foncière avec et pour les SAFER (prise en compte dans les potentialités des terrains, dans les chartes lors des rétrocessions...).
- 2) Renforcer les liens avec la profession agricole et les agriculteurs pour augmenter le nombre d'accords d'intendance des territoires signés (<http://www.landstewardship.eu/fr/>).

3.2.2.e. Participer aux mesures d'atténuation et de compensation en faveur des espèces et des habitats

- 1) Lorsque les conditions d'engagement des CEN sont respectées, les CEN s'engagent à participer aux mesures en faveur d'espèces et d'habitats protégés dans le cadre de la compensation de projets d'aménagement.
- 2) Les CEN participent aux suivis d'espèces protégées en veillant à valoriser et mutualiser ces suivis afin d'en augmenter l'efficacité et la rigueur scientifique. Un projet de thèse est déposé pour améliorer la prise en compte des chauves-souris lors des aménagements d'infrastructures linéaires. Ce schéma de fonctionnement sera à développer.

3.2.2.f. Participer à la préservation des sites hébergeant des espèces bénéficiant de plans d'actions

- 1) Prioriser la maîtrise foncière sur les sites où sont présentes des espèces à Plan d'actions, en recherchant quand c'est possible une convergence d'enjeux.
- 2) Assurer une veille foncière et une animation sur les secteurs abritant les populations d'importance de ces taxons.

| Plan d'action quinquennal | | | | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|--------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actions | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | niveau de priorité | Lien SRCE | indicateurs proposés |
| Gérer des RNR créées sur la période de l'agrément | | X | | | X | 1 | B3 | Nombre cible de 5 réserves émergées et gérées |
| Poursuivre la gestion permettant une préservation optimale de la biodiversité et de la géodiversité des sites | X | X | X | X | X | 1 | B3 | Nombre de plans de gestion élaborés Taux de couverture des sites gérés par un plan de gestion |
| Préserver les forêts sub-naturelles | X | X | X | X | X | 1 | B3/D4 | Nombre d'hectares de forêts maîtrisés |
| Travailler en synergie avec les conseils départementaux pour les espaces naturels sensibles | X | X | X | X | X | 1 | B3 | Nombre de collaborations, nombre d'ENS gérés |
| Animer la CATZH 09 | X | X | X | X | X | 1 | E24 | Bilan annuel des sites accompagnés |
| Renforcer la gestion des sites par des partenaires locaux et rechercher l'implication citoyenne dans la surveillance des sites (réseau de conservateurs) | X | X | X | X | X | 1 | E24 | Qualité de la gestion mise en œuvre sur les aspects techniques, scientifiques et administratifs |
| Acquérir des zones humides pour contribuer aux missions définies au L. 213-8-2 du code de l'environnement | X | X | X | X | X | 1 | B3 | Nombre de sites acquis |
| Participer et animer les programmes coordonnés régionalement de gestion des sous-trame du SRCE | | X | X | X | X | 1 | B32/C3/C4 | Nombre de programmes auxquels les CEN participent. Nombre de programmes animés. |
| Mettre en place une veille foncière sur les espèces ciblées PRA et LR avec la SAFER | X | X | X | X | X | 1 | G33 | Nombre d'alertes et nombre de sites préservés |
| Participer aux inventaires systématiques des espèces protégées peu mobiles | X | X | X | X | X | 1 | A2/G33 | Nombre de parcelles identifiées par espèce |
| Mettre en œuvre des mesures de suivi et d'amélioration en faveur des espèces dans le cadre de dossiers d'aménagement et les valoriser scientifiquement (cf encadré ci-dessous) | X | X | X | X | X | 1 | A2/A21 /C1 | Nombre de suivis réalisés et valorisation de suivis sur un groupe au moins tous les 5 ans |

| Plan d'action quinquennal | | | | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|--------------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actions | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | niveau de priorité | Lien SRCE | indicateurs proposés |
| Maîtriser foncièrement des sites hébergeant ces espèces | X | X | X | X | X | 1 | B3 | Nombre de sites maitrisés |
| Poursuivre et élargir la stratégie foncière des conservatoires | X | X | X | X | X | 2 | B3 | Liste d'au moins 5 nouveaux sites d'intervention par an |
| Contribuer à la densification du réseau de cellules d'assistances techniques sur le territoire de Midi-Pyrénées | | | | | X | 2 | E24 | Nombre de cellules animés ou auxquelles nous contribuons |
| Labelliser certains sites pour en augmenter le rôle de vitrine | | | | | X | 2 | F1/F2 | Nombre et qualité des sites labellisés |
| Renforcer les collaborations avec les agriculteurs pour la prise en compte de la biodiversité dans les agrosystèmes | | | | | X | 2 | E3/E25 B3 | Participations aux programmes européens Milou' et Landlife (nombre de contrats de gestion) |
| Renforcer les collaborations avec la profession agricole pour la prise en compte de la biodiversité dans les agrosystèmes | | | | | X | 2 | F23/E25 | Nombre de collaborations ou rapprochements avec la profession agricole (contrats de partenariats) |
| Mettre en œuvre des mesures de compensation en leur faveur (cf encadré ci-dessous) | X | X | X | X | X | 2 | C1 | Nombre de sites d'intervention |

POUR UNE AMELIORATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES COMPENSATOIRES

En déclinaison de la charte éthique des conservatoires d'espaces naturels
http://www.reseau-cen.org/sites/default/files/fichiers/depliant_charte_ethique-vf.pdf :

Lors de l'élaboration des études d'impact

Les Conservatoires peuvent :

- Fournir pour un usage exclusif les données publiques dont il dispose afin de favoriser la prise en compte du patrimoine naturel présent, dans la mesure où le temps de la formalisation des données n'est pas trop important, et où les sollicitations ne sont pas trop nombreuses.
- Fournir des exemples de gestion ou de restauration de milieux naturels ou d'habitats d'espèces.
- Fournir la liste, la nature, le statut de préservation et la localisation des sites d'intervention du Conservatoire.
- Informer du contexte et des mouvements fonciers lorsque ceux-ci lui sont connus.
- Donner un avis sur le projet.
- S'engager sur la réalisation de telles ou telles mesures compensatoires.

Les Conservatoires ne peuvent pas :

- Contribuer à la définition des mesures compensatoires.
-

Lors de la mise en œuvre des mesures compensatoires

Les Conservatoires peuvent :

- Assurer la gestion durable des sites acquis ou loués durablement dans le cadre des mesures compensatoires, par voie contractuelle, y compris au-delà des obligations légales imposées aux pétitionnaires,
- Suivre les mesures d'études, de gestion ou d'entretien des sites maîtrisés prévues dans le cadre des mesures compensatoires toujours par voie contractuelle, dans la mesure où une protection et une gestion adaptée de ces sites sont déjà prévues dans le cadre de ces mesures compensatoires,
- Accueillir sur ces sites d'interventions bénéficiant d'un cadre contractuel d'éventuelles mesures d'études, de suivis scientifiques, d'entretiens, de restauration, ou de renforcement de populations d'espèces prévues dans le cadre des mesures compensatoires, toujours après accord des propriétaires,
- Faire de l'animation foncière ou contractuelle pour la préservation, la restauration ou la gestion de sites naturels.

Les Conservatoires ne peuvent pas :

- S'investir sur des mesures de compensations ayant reçu des avis scientifiques négatifs lors des consultations obligatoires, en particulier du CNPN, pour des motifs de prise en compte insuffisante des incidences.

La **fédération des conservatoires d'espaces naturels** via son fonds de dotation, peut recevoir en dons les terrains qui pourraient être acquis dans le cadre de mesures compensatoires.

3.3. Participer à l'émergence et la mise en œuvre de projets de territoire en faveur de la biodiversité

3.3.1. Accompagnement de l'émergence et la mise en œuvre des projets de territoire

3.3.1.a. Objectifs

Initier ou accompagner des projets de territoire avec les collectivités et les acteurs locaux et notamment contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs projets. Ces territoires peuvent être ceux identifiés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (exemple du Lemboulas), la Région (RNR), les PNR...ou plus vastes comme le Massif des Pyrénées par exemple. Nous nous attacherons particulièrement à animer ou initier des contrats restauration biodiversité (Ex : Terre d'hommes et de biodiversité en Douctouyre).

Il peut également s'agir d'un simple accompagnement des acteurs économiques et touristiques à la prise en compte du patrimoine naturel dans leurs projets.

3.3.1.b. Actions

| Actions | Plan d'action quinquennal | | | | | | niveau de priorité | Lien SRCE | indicateurs proposés |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------|------|------|------|--|--------------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | | | | |
| Participer chaque année à l'animation d'un projet de territoire (contrat de restauration biodiversité ou Territoire d'action promu par l'Agence de l'eau) | X | X | X | X | X | | 1 | G22/B31 F1 | Rapport d'exécution |
| Initier et coordonner de nouveaux projets pour développer cette compétence d'animation foncière et locale (exemple de l'animation foncière et locale prévue dans le cadre du programme sous-trame urbaine) | X | X | X | X | X | | 1 | E2/B3 F1 | Présentations des nouveaux territoires projets et des actions |
| Contrats de restauration de la biodiversité (participation, animation) | | | | | | | 1 | E22 | Nombre de contrats auxquels les CEN participent et/ou qu'ils animent |
| Participer et animer un réseau régional des gestionnaires | X | X | X | X | X | | 1 | F1/B3 | Nombre de gestionnaires impliqués Nombre d'opérations menées (réunions, échanges...) |
| Participer autant que possible aux commissions et réunions où les CEN sont représentés ou invités (SAGE, PNP, PNR, SCOT, PLU...) | X | X | X | X | X | | 2 | E1/B3 1 | Nombre et type de réunions |

3.3.2. Renforcement et poursuite des partenariats en faveur de l'émergence et de l'animation de projets de territoire

3.3.2.a. Objectifs

Les CEN se positionnent depuis leur création comme des têtes de réseau et s'entourent systématiquement de relais locaux ou complémentaires.

Ils appuient leurs démarches de protection d'espaces naturels sur la mise en synergie des acteurs ayant le même objectif ou intervenant sur les mêmes territoires.

De nombreuses structures ont déjà signé des conventions de partenariat avec les Conservatoires : DREAL, Conseil régional, Agence de l'eau Adour Garonne, Conseil départemental du Lot, Parcs naturels régionaux des Pyrénées ariégeoises et des causses du Quercy, ONCFS, ONF, Nature Midi-Pyrénées, réseau des CPIE, SAFER, délégations locales de la LPO, chambre d'agriculture de l'Ariège... Toutefois, le champ partenarial reste encore à développer.

Les Conservatoires d'espaces naturels veilleront à favoriser des modes de fonctionnement plus à l'écoute et en synergie avec les territoires et les structures d'animation et en particulier sur les territoires faisant l'objet de contrats territoriaux (coordonnés par la Région ou par l'Agence de l'eau Adour Garonne par exemple), de PAEC ou de plans d'action territorial.

Cela implique un temps conséquent de conduite de projet dédié à l'animation territoriale et à la concertation. L'objectif est d'initier des actions concertées sur des territoires et de communiquer sur ces actions.

3.3.2.b. Actions

- Coordonner, piloter ou participer à des projets de territoire multi acteurs comme par exemples : le réseau Pyrénées Vivantes, les contrats de restauration de la biodiversité, Terres d'hommes et biodiversité, Life desman...

- S'impliquer dans des programmes inter Conservatoires et inter réseaux (programmes communs d'atlas sur les odonates et les papillons ; Programme LIFE Milouv'...)

- Développer et dynamiser le partenariat et les dynamiques inter-réseaux : réseau des gestionnaires d'espaces protégés (réseau en préfiguration sur les Pyrénées), réseau FCEN et UNCPIE...

- Développer les contacts à l'international, notamment dans le cadre du massif des Pyrénées (Projet Poctefa Réseau gestionnaires, Projet SUDOE sous-trame forestière, Landlife et réseau eurorégional).

| Actions | Plan d'action quinquennal | | | | | | | Lien SRCE | indicateurs proposés |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------|------|------|------|--------------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | niveau de priorité | | | |
| Développer les partenariats internationaux sur les Pyrénées | X | X | X | X | X | 1 | F1/B12 | Nombre de partenariats | |
| Renforcer la gestion des sites par des partenaires locaux et rechercher l'implication citoyenne dans la surveillance des sites (réseau de conservateurs) | X | X | X | X | X | 1 | F11/G4 | Nombre de conservateurs bénévoles, cible à atteindre : 2 ; Taux de couvertures des sites CEN dotés d'un plan de gestion : minimum 75% cible : tendre vers les 100% | |
| Participer aux actions du réseau des conservatoires des espaces naturels (congrès, conférences techniques et séminaires..) et diffuser ces acquis | X | X | X | X | X | 1 | F1 | Nombre de participations | |
| Renforcer les partenariats avec ONCFS, ONEMA, CBN PMP, ARPE, SAFER et élaborer des conventions | X | X | X | X | X | 2 | F1 | Nombre de conventions | |
| Créer des liens avec les organismes représentants les usagers de la nature (chambres d'agriculture, fédérations de chasse, fédérations de pêche...) | X | X | X | X | X | 2 | E25/E3 | Rapport annuel | |
| Mettre en place une politique de développement des partenariats avec le monde de l'entreprise | X | X | X | X | X | 2 | F1 | Nombre d'entreprises partenaires, Budget issu de fonds privés | |

3.4. Sensibilisation, communication, pédagogie, animation de réseaux

Les enjeux de la Région Midi-Pyrénées en matière d'environnement sont centrés sur la transition écologique, en particulier la mise en œuvre d'actions qui visent à la préservation, à la gestion des milieux et à la restauration des continuités écologiques (terrestres et aquatiques), et à l'adaptation au changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de formation. Les Conservatoires se sont dotés d'une politique de communication et de valorisation découlant de l'expérience acquise par le CEN Ariège – également CPIE – en matière d'éducation à l'environnement. Pour le reste de la région les CEN s'appuient sur le GRAINE et le réseau des CPIE.



A travers cette mission, les Conservatoires visent à renforcer les prises de conscience de l'importance de la connaissance, de la préservation et de la transmission aux générations futures de ces espaces menacés.

Leurs missions de valorisation se déclinent en plusieurs points :

- la sensibilisation des acteurs du territoire, dont les socio-professionnels, aux enjeux de préservation,
- l'implication de la population locale et des jeunes dans la préservation de sites naturels,
- la sensibilisation du grand public à la richesse et aux enjeux des milieux naturels et des espèces de Midi-Pyrénées
- la diffusion des connaissances acquises et la valorisation des données techniques et scientifiques auprès de naturalistes et leur vulgarisation auprès des non-initiés,
- et enfin, la communication pour renforcer la visibilité des Conservatoires

3.4.1. Objectifs

Le PAQ vise à répondre aux enjeux environnementaux liés aux priorités régionales et contribuer ainsi à la compréhension et l'appropriation par tous les citoyens de Midi-Pyrénées des grands enjeux de la transition écologique afin d'initier, poursuivre et amplifier les changements de comportement sur le territoire.

Dans ce cadre, notre action commune s'attachera à répondre aux enjeux identifiés (biodiversité, eau, sol, changement climatique), par le biais de l'éducation à l'environnement tout au long de la vie pour la transition écologique.

3.4.2. Actions

| Plan d'action quinquennal | | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|--------------------|-----------|------------------------------------------------------------------------------|
| Actions | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | niveau de priorité | Lien SRCE | indicateurs proposés |
| Contribuer à la formation de publics professionnels dont les activités ont un impact sur les sites naturels : agriculteurs via les chambres, services de l'État et des collectivités, les LEGTA, MFR, BE...(Public cible : socio-professionnels) | X | X | X | X | X | 1 | F2 | Nombre de formations dispensées |
| Développer la sensibilisation et l'éducation à la préservation du patrimoine naturel sur les sites des CEN (et milieux environnants) en offrant un programme annuel d'actions et de sorties variées (public cible : grand public, riverains, naturalistes amateurs...) | X | X | X | X | X | 1 | F2 | Nombre d'animations organisées Nombre de participants aux animations |
| Mettre en place (ou participer à) un ou plusieurs événementiels régionaux à date fixe (Fréquence grenouille, chantier d'automne, Fête des mares, Fête de la nature...) (public Cible : Grand public) | X | X | X | X | X | 1 | F2 | Nombre d'événementiels locaux organisés et nombre de personnes sensibilisées |
| Eduquer en accompagnant, en proposant et en initiant des projets d'éducation à l'environnement pour les enfants et les adultes, privilégiant la découverte sur le terrain, la participation active et des approches complémentaires (ludique, sensorielle, scientifique, imaginaire). (Public cible : grand public, riverains, naturalistes amateurs...) | X | X | X | X | X | 1 | F2 | Nombres de personnes sensibilisées |
| Réaliser des documents de présentation à l'échelle de territoire, des documents de vulgarisation sur les espaces et les espèces pour valoriser le patrimoine naturel et rural (public cible : populations locales, riverains, collectivités locales...) | X | X | X | X | X | 1 | F2 | Nombre de documents de vulgarisation |
| Proposer des articles réguliers dans les journaux, revues des Conseils départementaux, de la Région, lettre des RN, publications techniques... (public cible : grand public, collectivités territoriales, naturalistes, acteurs du territoire...) | X | X | X | X | X | 2 | F2 | Nombre d'articles rédigés |
| Développer la formation à partir des sites, supports d'actions d'enseignements. pour insérer les actions de gestion dans les séquences pédagogiques (lycées agricoles, BTS..) et apporter des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être pouvant être réinvestis dans la vie professionnelle (et/ou personnelle) et permettre de concrétiser des actions en faveur de l'environnement. (public cible : socio-professionnels et futurs socio-professionnels) | X | X | X | X | X | 2 | F2 | Nombre de formations dispensées |
| Initier des collaborations avec les établissements d'Aide par le Travail (ESAT), les chantiers d'insertion, les seniors | X | X | X | X | X | 2 | F2 | Nombre de contacts établis |

4. SUIVI-EVALUATION DES ACTIONS ET AMELIORATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

4.1. Consolider les modes d'organisation de la structure

4.1.1. Enjeux / Objectifs

Les objectifs affichés dans ce plan d'actions quinquennal nécessitent *a minima* de sécuriser les ressources financières des CEN voire de les augmenter sur les cinq années qui viennent si les Conservatoires doivent répondre plus efficacement aux enjeux qui existent et à l'ambition des politiques publiques développées. Cela suppose aussi d'être en capacité de gérer la trésorerie et limite de fait le recours à des fonds européens.

Les Conservatoires s'attacheront donc à reconduire les conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec leurs principaux partenaires financiers (État, Conseil régional, Agence de l'eau) gage de stabilité mais aussi à en créer de nouveaux (conseils départementaux).

En termes de structuration et avec l'augmentation de l'activité, nous nous sommes dotés d'outils informatiques de gestion de projet et de bases pour capitaliser les données administratives. Toutefois, cela est à développer.

Concernant l'équipe permanente, l'ambition est de doter les salariés de conditions de travail optimales pour la bonne réalisation de leurs missions. Cela passe notamment par un plan de formation adapté et la mise à disposition du matériel adéquat.

Parmi nos objectifs :

- Préserver un budget de fonds 'privés' (activité d'études, mécénat, compensation, dons, bénévolat...) ou de dotations de fonctionnement pour garantir notre capacité d'autofinancement autour de 25% du budget annuel global ;
- Assurer un budget plancher annuel de 2.3 millions d'euros.
- Rechercher à obtenir un fond de roulement de 600 000 €.

4.1.2. Actions

| Plan d'action quinquennal | | | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|--------------------|----------------------------------------------------------------|
| Actions | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | niveau de priorité | indicateurs proposés |
| Diversifier les partenaires financiers | X | X | X | X | X | 1 | Nombre de partenaires financiers |
| Renouveler les CPO et en passer d'autres | X | X | X | X | X | 1 | Nombre de CPO et partenaires concernés |
| Elaborer et mettre en place un plan de communication interne et externe, consolider les postes de chargé de communication | X | X | | | | 1 | Plan de communication interne Plan de communication externe |
| Maintenir et développer la vie associative en développant des outils de communication interne (guide du bénévole..) | X | X | X | X | X | 1 | Guide rédigé |
| Elaborer et mettre en place un plan de formation pour consolider les compétences pluridisciplinaires (écologie, zootechnie, réglementation.....) de l'équipe et poursuivre le développement d'une haute technicité et du savoir-faire en matière de gestion | X | | | | X | 1 | Nombre de formations |
| Animer les conseils d'administration | X | X | X | X | X | 1 | Temps consacré Nombre de réunions |
| Engager une démarche de management environnemental (éco responsabilité) | | X | X | | | 1 | Production d'un programme d'action |
| Locaux : engager une démarche liée à la création de nouveaux locaux et à leur capacité d'accueil | X | X | | | | 2 | Création de nouveaux locaux |
| Moderniser et homogénéiser les sites internet en les rendant interactifs et attractifs, mettre à jour régulièrement les informations, augmenter la fréquentation des sites Internet | X | X | X | X | X | 2 | Nombre de liens |

4.2. L'évaluation scientifique de nos actions

4.2.1. Objectifs

Pour assurer un contrôle optimal sur l'expertise des CEN, nous souhaitons faire évaluer par nos pairs l'ensemble de nos productions, mais surtout améliorer qualitativement nos documents stratégiques de gestion des milieux, qu'il s'agisse de nos plans de gestion ou de nos méthodes de suivi ou d'intervention sur les sites. Sont également concernés, nos documents de programmation (stratégie foncière, développement, agréments..) que nous voulons améliorer et soumettre à validation. Pour cela, nous souhaitons le contrôle du conseil scientifique ou du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

4.2.2. Actions

- 1 – Améliorer la prise en compte des enjeux naturalistes dans les plans de gestion :
 - en étendant le nombre de groupes pris en compte (fonge notamment),
 - en ajoutant la géodiversité
 - en reprenant la méthodologie phytosociologique de De Foucault 1984-1985 pour les *scenarii* d'habitats.

- 2 – Actualiser et développer le guide des protocoles de suivis pour en faire un outil adaptable à la plupart des milieux et allant jusqu'aux fiches protocoles.

- 3 – Faire valider et diffuser la méthodologie de réalisation des plans de gestion selon la méthodologie RNF complétée FCEN/Biotope, en y ajoutant nos spécificités.

- 4 – Présenter les résultats de nos suivis et travaux sur un pas de temps régulier.

- 5 – Réaliser et valider des documents stratégiques, notamment de développement de la structure (vie associative, participations aux synthèses nationales et stratégies foncière).

| Plan d'action quinquennal | | | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|--------------------|-----------------------------------|
| Objectifs | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | niveau de priorité | indicateurs proposés |
| Définir une méthodologie pour la mise en œuvre des plans de gestion standardisés et mise en place d'un guide de protocoles | X | X | X | | | 1 | Rédaction d'un guide de protocole |
| Validation des plans de gestion par le conseil scientifique | X | X | X | X | X | 1 | Nombre de plans de gestion validé |
| Productions de travaux de recherche action | X | X | X | X | X | 1 | Nombre de productions |
| Soumission au CSRPN de travaux régionaux | X | X | X | X | X | 1 | Nombre de réunions |

5. SIGNIFICATION DES ABREVIATIONS

AEAG : Agence de l'eau Adour Garonne
ARPE : Agence Régionale Pour l'Environnement, Agence du Développement Durable
BDD : Base de données
BE : Bureau d'Etudes
BTS : Brevet de technicien supérieur
CA : Conseil d'administration
CAT(ZH) : Cellule d'Assistance Technique (Zones Humides)
CBN PMP : Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
CEN : Conservatoire d'espaces naturels
CIFRE : Conventions Industrielles de Formation par la Recherche
CNPN : Conseil National du Patrimoine Naturel
(UN)CPIE : (Union Nationales des) Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CPO : Convention pluriannuelle d'objectifs
CREN : Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CS : Conseil scientifique
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EI Purpan : Ecole d'Ingénieurs de Purpan
ENS : Espace naturel sensible
ESAT : Etablissements et Services d'Aide par le Travail
FCEN : Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
FRC : Fédération Régionale des Chasseurs
INPN : Inventaire national du patrimoine naturel
LEGTA : Lycée d'Enseignement Général, Technologique et professionnel Agricole
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement (programme européen)
LPO : Ligue de Protection des Oiseaux
MFR : Maison Familiale Rurale
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique
PAQ : Plan d'actions quinquennal
PLU(I) : Plan local d'urbanisme (Intercommunal)
PNP : Parc National des Pyrénées
PNR : Parc naturel régional
PRA : Plan régional d'actions
RNF : Réserves naturelles de France
RNR : Réserve naturelle régionale
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SCAP : Stratégie de création d'aires protégées
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
S(D)AGE : schéma (directeur) d'aménagement et de gestion de l'eau
SIG : Système d'information géographique
SINP : Système d'information nature et paysage
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
TVB : Trame verte et bleue
ZNIEFF : Zone naturel d'intérêt écologique, floristique et faunistique

6. ANNEXES

1- Synthèse des actions du Schéma régionale de cohérence écologique de Midi-Pyrénées

| Code | Intitulé de l'action | Priorité | État d'avancement |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------|
| A1 | Compléter la connaissance et améliorer les méthodes d'identification des continuités écologiques | P | A développer |
| A11 | Amélioration des méthodes de modélisation et d'identification des continuités écologiques à l'échelle de Midi-Pyrénées | P | A développer |
| A12 | Capitalisation de la connaissance et des méthodologies locales de cartographie et de caractérisation des continuités écologiques pour parfaire leur identification à l'échelle régionale | P | A développer |
| A2 | Améliorer les connaissances générales sur la TVB | | A développer |
| A21 | Soutenir des projets de recherche et actions innovantes sur les continuités écologiques | | A améliorer |
| A22 | Poursuivre l'amélioration des connaissances sur les comportements et les déplacements des espèces terrestres et aquatiques | | A développer |
| A23 | Améliorer la connaissance liée au changement climatique et anticiper ses impacts | | A développer |
| A24 | Améliorer la connaissance des interactions entre les activités humaines et la TVB | | A améliorer |

| Code | Intitulé de l'action | Priorité | État d'avancement |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------|
| B1 | A toutes les échelles, veiller à la bonne articulation entre le SRCE et les différents documents existants | P | A développer |
| B11 | Contribuer à la bonne articulation entre politiques européennes et le SRCE, et préciser leurs déclinaisons locales | | En cours |
| B12 | Veiller à l'intégration des objectifs stratégiques du SRCE dans les documents cadre d'échelle régionale | | En cours |
| B13 | Prendre en compte le SRCE dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi et PLU) | | A développer |
| B2 | Intégrer la TVB à chaque étape d'élaboration d'un document d'urbanisme | P | A développer |
| B21 | S'appuyer sur les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, PLU) pour préserver voire remettre en bon état les espaces supports de la TVB | P | A développer |
| B22 | S'appuyer sur la TVB pour définir des limites à l'urbanisation et encourager à la réduction de l'artificialisation des sols | P | A développer |
| B3 | Préserver, protéger voire remettre en bon état la TVB au travers des différents dispositifs de planification du territoire | P | A développer |
| B31 | S'appuyer sur les territoires de projets et les documents de gestion (PNR, PNP, RNR, Pays, SAGE...) pour prendre en compte les continuités écologiques | P | A développer |
| B32 | Préserver voire protéger les espaces supports de TVB au travers d'actions foncières ou réglementaires | | A développer |

| Code | Intitulé de l'action | Priorité | État d'avancement |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-------------------|
| C1 | Intégrer la TVB aux différentes étapes de réalisation des ouvrages depuis la phase amont jusqu'à leur mise en service | | A améliorer |
| C2 | Améliorer la perméabilité des infrastructures linéaires (terrestres, aériennes, enterrées) | P | A développer |
| C3 | Assurer la libre circulation des espèces aquatiques et semi-aquatiques | P | A développer |
| C4 | Redonner aux milieux aquatiques et humides leur rôle "d'interface" entre Trame verte et Trame bleue | P | A développer |
| C5 | Être vigilant quant aux effets indirects et non désirés de la création de nouvelles continuités | | A développer |

| Code | Intitulé de l'action | Priorité | État d'avancement |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-------------------|
| D1 | Limiter les impacts négatifs des carrières et les transformer en espaces supports de la TVB | P | A développer |
| D2 | Concilier les activités de production d'énergie renouvelable et la TVB | P | A développer |
| D3 | Garantir des activités de loisirs et de tourisme respectueuses de la TVB | | A créer |
| D4 | Assurer une gestion des espaces boisés permettant le maintien de la fonctionnalité des continuités écologiques | P | A développer |
| D41 | Développer les documents de gestion forestière et les plans d'animation et veiller à ce qu'ils intègrent les continuités écologiques | P | A développer |
| D42 | Conforter une gestion forestière multifonctionnelle favorable à la TVB | P | A développer |
| D43 | Avoir une gestion et une plantation raisonnée des ligneux | | A développer |
| D7 | Concilier les activités agricoles et forestières avec la faune sauvage | | A développer |
| D5 | Maintenir et favoriser une agriculture support de TVB | P | A développer |
| D51 | Soutenir et développer les pratiques agricoles et les modes de gestion des terres favorables au maintien de la biodiversité et des continuités écologiques et cohérentes avec l'activité agricole | | A développer |
| D52 | Favoriser les infrastructures agro-écologiques favorables à la remise en bon état des continuités écologiques | P | A développer |
| D53 | Préserver et maintenir les espaces agricoles menacés de disparition ou de fragmentation | P | A améliorer |
| D6 | Évaluer l'impact économique précis (coûts, bénéfices, ...) du maintien ou de la remise en bon état de la TVB pour les gestionnaires d'espaces agricoles et forestiers | | |
| D8 | Limiter l'impact négatif des activités sur les continuités hydrographiques | P | A améliorer |

| Code | Intitulé de l'action | Priorité | État d'avancement |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------|
| E1 | Accompagner la mise en œuvre et l'appropriation locale du SRCE | P | A créer |
| E11 | Inciter les territoires et les acteurs à mettre en œuvre le plan d'actions stratégique du SRCE | P | A créer |
| E12 | Accompagner les collectivités et les porteurs de projets pour la prise en compte du SRCE dans les projets d'urbanisme opérationnels | P | A développer |
| E2 | Mettre en place de nouveaux dispositifs d'aide ou pérenniser ceux existants | P | A développer |
| E21 | Définir des critères d'éco-conditionnalité ou d'éligibilité "TVB" dans les différents dispositifs d'aide | | A créer |
| E22 | Etudier la faisabilité de contrats corridors mobilisant des fonds publics (Europe, Etat, Région) | P | A créer |
| E23 | Maintenir et étendre les dispositifs d'aides publiques à la gestion des zones humides (MAEt, MAEt Zones Humides, ...) | | A développer |
| E24 | Inciter au renforcement des CATZH (missions et recouvrement géographique) | | A développer |
| E25 | Promouvoir les exploitations agricoles qui se déploient sur des espaces supports de continuités écologiques et accompagner la promotion de l'installation des exploitants agricoles sur les secteurs où les espaces ruraux sont les supports des continuités écologiques | | A développer |
| E3 | Soutenir les initiatives locales favorables à la biodiversité | | A créer |
| E31 | Soutenir les exploitations agricoles dont la gestion et les pratiques sont cohérentes avec la Trame verte et bleue | | A créer |
| E32 | Soutenir les productions agricoles et forestières issues de pratiques cohérentes et d'espaces agricoles et forestiers supports de TVB | | A créer |

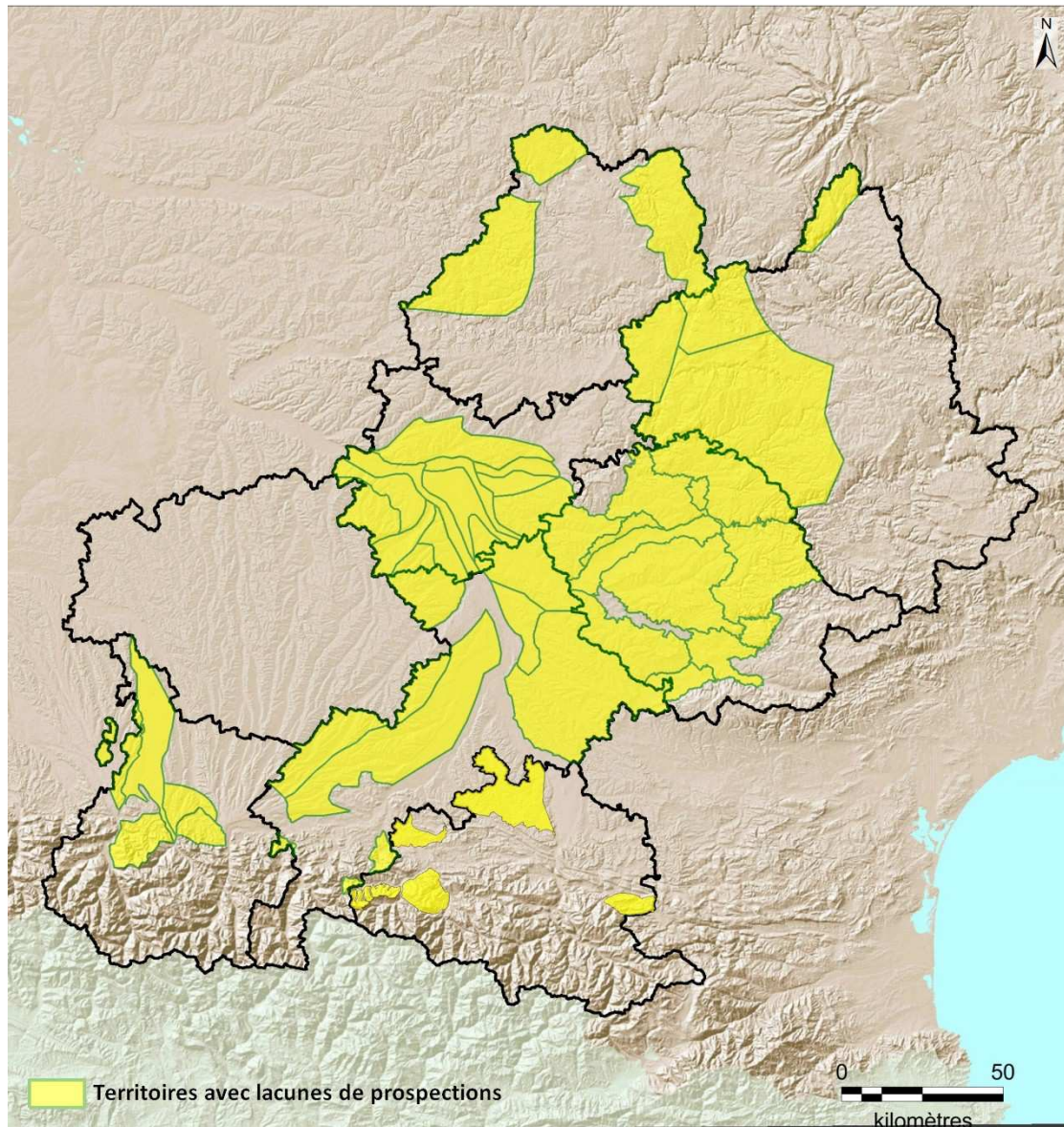
| Code | Intitulé de l'action | Priorité | État d'avancement |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------|
| F1 | S'appuyer sur les réseaux existants et en cours de création pour mutualiser et faciliter l'accès aux données TVB et permettre des échanges entre acteurs du territoire | P | A améliorer |
| F11 | Organiser et structurer le réseau des acteurs Midi-Pyrénées pour répondre aux besoins des collectivités et des acteurs socio-professionnels sur la TVB | P | A développer |
| F12 | Organiser la mise à disposition des données | P | A créer |
| F13 | Valoriser la connaissance notamment au travers de retours d'expérience et de supports d'aide à la prise en compte de la TVB | P | A améliorer |
| F2 | Sensibiliser et former les acteurs du territoire à la préservation et la remise en bon état de la TVB régionale | | A développer |
| F21 | Sensibiliser les élus à la prise en compte des continuités écologiques dans les projets de territoire | | A développer |
| F22 | Former les usagers du territoire à la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques | | A développer |
| F23 | Sensibiliser et informer les citoyens et le jeune public sur les pratiques favorables aux continuités écologiques | | A développer |

| Code | Intitulé de l'action | Priorité | État d'avancement |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------|
| G1 | Organiser et assurer le suivi de la démarche du SRCE | P | A créer |
| G2 | Mettre en place un dispositif de suivi de la TVB | | A développer |
| G21 | Définir des indicateurs de suivi de la Trame verte et bleue | | A développer |
| G22 | Améliorer les connaissances sur les méthodes de suivi-évaluation pour mesurer la bonne prise en compte de la TVB, dans les projets et la planification (définition d'indicateurs de moyens et de résultats) | | A améliorer |
| G3 | Suivre les phénomènes d'urbanisation des espaces agricoles, forestiers et naturels | P | A développer |
| G31 | Contrôler, mesurer l'étalement urbain et limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers | P | A développer |
| G32 | Evaluer la bonne prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme au travers de la mise en place d'indicateurs de suivi | | A développer |
| G33 | Mettre en place un suivi des espaces agricoles supports de TVB | P | A développer |

2- Carte de synthèse du bilan du programme ZNIEFF de Midi Pyrénées - Perspectives

Territoriales

Carte de synthèse régionale



Cette carte représente tous les territoires avec des lacunes de connaissances suite au programme de modernisation des Znieff.

Tableau de synthèse

| Groupe | révisions de liste | prospections territoires | prospections spécifiques | mise à jour de données récentes | mobilisation de données non mobilisées |
|---------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|
| Amphibiens | | x | x | | |
| Arachnides | x | | | x | |
| Bryophytes | x | x | | x | |
| Champignons | | x | | x | |
| Coléoptères saproxyliques | | | | x | |
| Coléoptères souterrains | | x | x | | |
| Collemboles | | | | | |
| Crustacés | | x | x | | |
| Diploures | | | | | |
| Ephémères | | | | | x |
| Flore vasculaire | continue | x | | x | |
| Habitats naturels | | x | | x | |
| Lichens | | x | | x | x |
| Mammifères | x | x | x | x | |
| Mollusques | | x | x | | |
| Myriapodes | | | | | |
| Odonates | x | x | x | x | |
| Oiseaux | | | | | |
| Orthoptères | | | x | | |
| Plécoptères | | | | | x |
| Poissons | | | x | | |
| Reptiles | | x | | | |
| Rhopalocères | | x | | x | |
| Syrphes | | | | | |
| Trichoptères | | | | | x |
| Vers | | | | | |